

De Saint-Bonnet-du-Gard au Pont du Gard



Randonnée n°32617130

Une randonnée proposée par P.O Express

Une randonnée patrimoniale époustouflante conduisant à l'une des plus belles merveilles présentes sur le territoire français, à savoir le Pont du Gard.

Durée :	3h35	Difficulté :	Facile
Distance :	10,05 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	249 m	Activité :	À pied
Dénivelé négatif :	242 m		
Point haut :	145 m	Commune :	Saint-Bonnet-du-Gard (30210)
Point bas :	36 m		

Description

Se garer sur le parking situé en face de la mairie.

Balisage Rouge et Blanc de GR®

(D/A) De la mairie, se diriger vers le centre du bourg, traverser **prudemment** la D6086 et prendre Rue de l'Hôtel de Ville en face. Ignorer la Rue de l'Horloge à gauche puis prendre la suivante et rejoindre la Place de la Mairie. Continuer en montée, Rue de l'Église. À la Place du Porche, poursuivre en face en passant sous le porche et atteindre l'église fortifiée.

(1) Après avoir profité du lieu, revenir à la mairie en effectuant le chemin inverse.

(D/A) Prolonger sur la petite route et à la patte d'oie, poursuivre à droite et atteindre le bout de la ligne droite.

(2) Quitter la route qui part à gauche et emprunter le sentier en face. Ce dernier conduit à une piste forestière.

(3) La traverser et poursuivre en face dans une descente très légère. Ce tronçon en sous-bois est très agréable d'autant plus qu'il est ombragé. Déboucher à une intersection de sentiers.

(4) Monter à gauche et après quelques mètres de sentiers en balcon, le Pont du Gard fait son apparition. Traverser une piste et rejoindre les ruines du Pont de Valmale.

(5) Partir en haut à droite, traverser le tunnel et atteindre le haut du Pont du Gard. Emprunter les escaliers afin de rejoindre le bas de l'édifice.

(6) Prendre à gauche et franchir le Gardon.

(7) À la fin de la traversée, monter les escaliers à droite. Suivre le GR® direction Nord-Ouest puis Nord en restant vigilant sur les départs latéraux. Plus loin, retrouver une route.

(8) La traverser et suivre en face le GR®63. Dans ce tronçon, se trouvent les ruines de l'Aqueduc de Nîmes. Aboutir au Pont Roupt.

(9) Répéter le chemin en sens inverse jusqu'aux ruines du Pont de Valmale.

Balisage Jaune

(5) Abandonner l'itinéraire déjà emprunté et passer au centre du pont puis prendre à droite les escaliers afin, quelques mètres après, de suivre un sentier. Celui-ci se transforme en piste et aboutit, plusieurs centaines de mètres après, à une intersection de pistes.

Points de passages

- D/A Parking en face de la Mairie**
N 43.928179° / E 4.543942° - alt. 45 m - km 0
- 1 Église fortifiée**
N 43.926309° / E 4.547214° - alt. 82 m - km 0.36
- 2 Bifurcation commune. A/R**
N 43.931313° / E 4.538572° - alt. 65 m - km 1.31
- 3 Piste Forestière. Carrefour de la boucle**
N 43.934469° / E 4.536121° - alt. 120 m - km 1.72
- 4 Panneau indicatif, intersection sentiers**
N 43.946181° / E 4.541348° - alt. 48 m - km 3.3
- 5 Vestiges Pont de Valmale**
N 43.945625° / E 4.537709° - alt. 61 m - km 3.76
- 6 - Pont du Gard**
N 43.94698° / E 4.536686° - alt. 40 m - km 4.02
- 7 Fin de traversée du Pont du Gard - Gardon (rivière) - Affluent du Rhône**
N 43.947765° / E 4.534576° - alt. 39 m - km 4.23
- 8 Route et jonction sentiers**
N 43.951128° / E 4.528927° - alt. 56 m - km 4.95
- 9 Pont Roupt**
N 43.95482° / E 4.530018° - alt. 57 m - km 5.46
- 10 Bifurcation de pistes**
N 43.934841° / E 4.530515° - alt. 143 m - km 8.59
- D/A Parking en face de la Mairie**
N 43.928191° / E 4.543931° - alt. 45 m - km 10.05

(10) S'engager à gauche, dépasser une citerne (à ce niveau, vue sur Saint-Bonnet-du-Gard) et arriver à l'intersection déjà passée.

Balisage Rouge et Blanc

(3) Partir à droite et effectuer le chemin inverse de l'aller afin de revenir à la mairie (D/A).

Informations pratiques

Randonnée en vidéo sur le lien suivant <https://youtu.be/CFbn13HhrY8>

Attention, erreur sur la carte IGN, la 1^{re} partie, entre le (3) et le (5), est balisée GR®6 (Blanc -Rouge) alors que la partie retour, entre le (5) et le (3) est seulement balisée PR® (Jaune)

Belle partie ombragée entre le (3) et le (4).

Sur le retour, après le (5), très peu d'ombre donc la casquette et la crème solaire sont fortement recommandées.

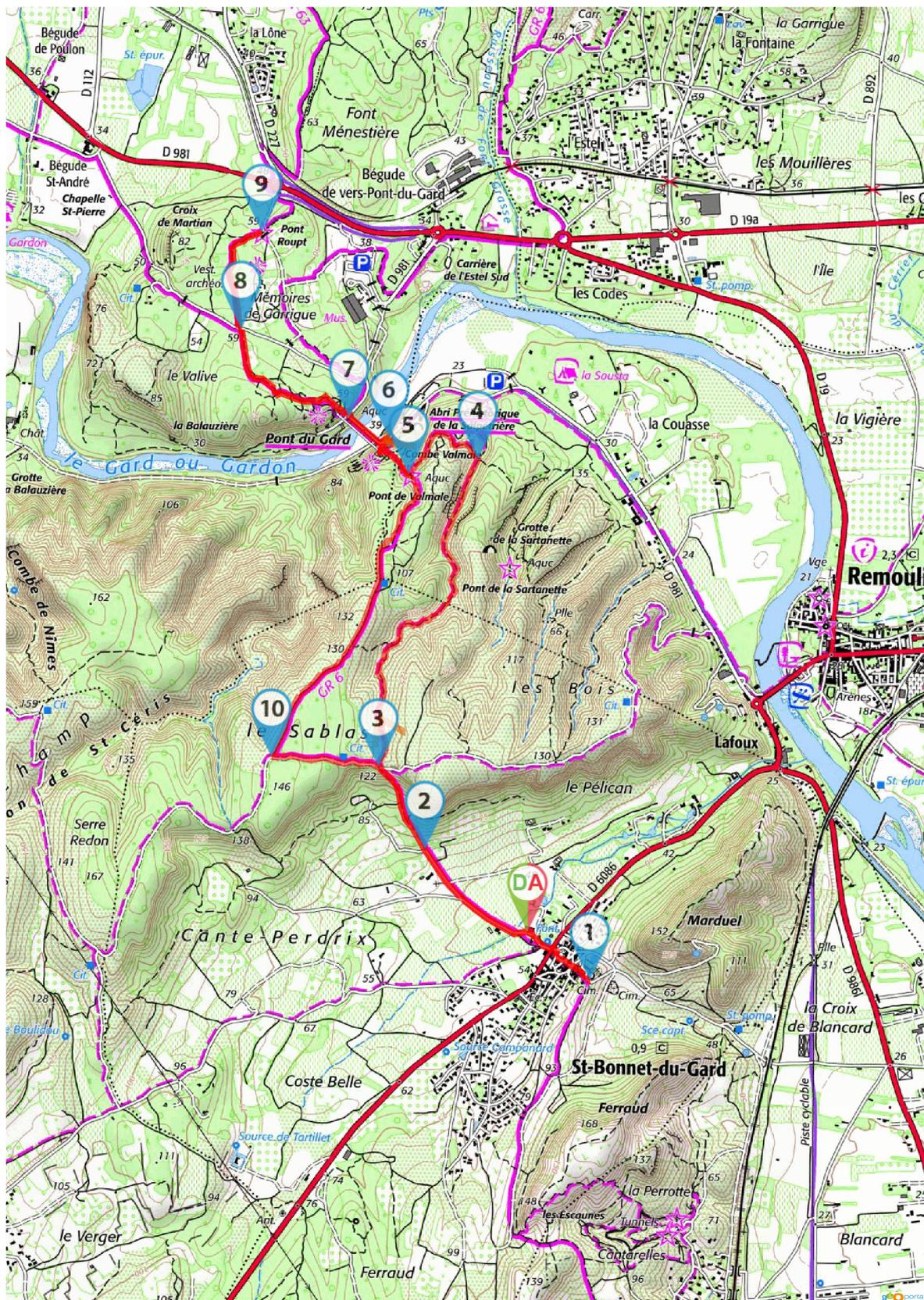
A proximité

Espace Muséographique au Pont du Gard.

Les Tunnels de Sernhac au Sud de Saint-Bonnet-du-Gard (prévoir une lampe frontale).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-saint-bonnet-du-gard-au-pont-du-gard/>

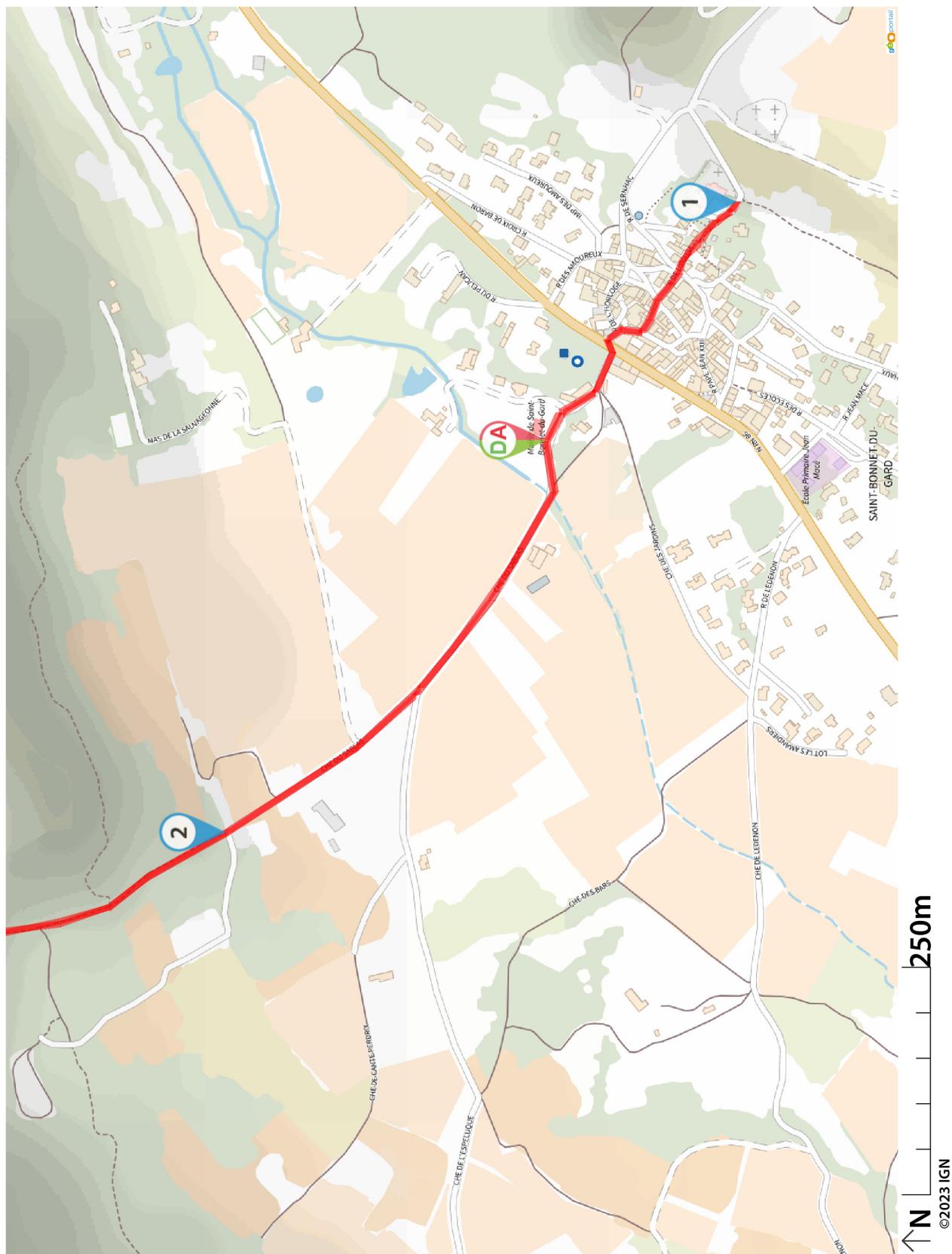
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km
©2023 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

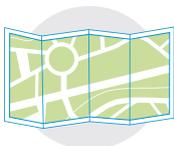
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.